

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de PLERIN

Du lundi 30 mars 2009

---

## **Etaient présents :**

M. KERDRAON, Maire,  
MM. LAIR, PEDRON, DUREL, BENIER, HENRY, FLAGEUL, MESGOUEZ, Adjoint,  
MM. COATLEVEN, GALLE, BURLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS, BERTRAND,  
ESSEMILAIRE, QUEMERE, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LE LOUARN, LAPORTE, TREMEL,  
DUBOIS, PIERRE, KERHARDY, Conseillers Municipaux.

## **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- ◆ Madame BERTHAULT, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Madame DANIEL,
- ◆ Monsieur GOURDAIS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur COATLEVEN,
- ◆ Mademoiselle BATTAS, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur BURLOT,
- ◆ Monsieur TAILLEBEAU, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur TREMEL,
- ◆ Madame DACHEUX, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame DUBOIS,

Ouverture de la séance à 18 heures 10

Secrétaire de séance : Madame Suzanne LE TIEC, Conseillère Municipale

---

## **De la question n° 01 à la question n° 24 :**

**Présents : 28**

**Pouvoirs : 5**

**Absent : 0**

**Votants : 33**

La séance est levée à 20 heures 50.

---

### **1. Information Résidence du Clos Hervé Armorique Habitat**

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, informe l'assemblée de la situation des locataires de la résidence du Clos Hervé.

### **2. Remplacement de Mme HENRY dans différentes commissions**

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur KERDRAON, Maire, décide par :

L'opposition ne prenant pas part au vote,

Madame Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD ne prenant pas part au vote,

Voix pour        26            Refus de vote    6

de préciser que Madame Delphine MESGOUEZ - LE GOUARD, Adjointe au Maire, remplace Madame Soizic HENRY dans les commissions communales suivantes :

- Commission Communication
- Commission Démocratie Locale
- Comité de Gestion du Centre Social

et de préciser que Madame Delphine MESGOUEZ – LE GOUARD, Adjointe au Maire, remplace Madame Soizic HENRY dans le Comité de Gestion du Centre Social en tant que membre titulaire, Madame Soizic HENRY devenant membre suppléant.

### 3. Election des membres du groupe de travail Restauration

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ, Adjointe au Maire au Commerce, à l'Artisanat, au Tourisme, l'Unité Centrale de Production Alimentaire, du suivi du patrimoine immobilier et à la Démocratie Locale et Vie des Quartiers, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0

d'annuler la délibération de création de la commission restauration en date du 23 février 2009 et de constituer un Groupe de Travail Restauration, dont la composition est la suivante :

<b>Président</b>	Ronan KERDRAON
<b>Vice- Présidente</b>	Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD

Elus
Anne-Marie DUREL
Anne-Marie BERTHAULT
Philippe FAISANT
Patrice PIERRE
Intervenants techniques
Yves LEPRETRE – Directeur Général Adjoint des Services, en charge de la restauration
Alain ROUAULT – responsable de l'UCPA
Daniel FEUNTEUN – Directeur Enfance Jeunesse
Eric Angelo BELLINI – Directeur de l'EPHAD des Ajoncs d'Or
Représentants
EPHAD : Mme Christine DANIEL, membre du Conseil de Vie Sociale
APE Le ou la Président(e) l'APE Groupe Harel de la Noé Le ou la Président(e) l'APE Port Horel et Pougnonnière Le ou la Président(e) l'APE Grand Léjon Le ou la Président(e) l'APE Le Sépulcre Le ou la Président(e) l'APE Notre Dame Le ou la Président(e) l'APE Jean Leuduger

### 4. Subventions ordinaires aux associations pour 2009

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, les Conseillers Municipaux membres des Conseils d'Administration des associations concernées par la présente délibération, ne prenant pas part au vote, décide à l'unanimité :

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations pour 2009.

### 5. Vote des taux de fiscalité directe locale état 1259 – Année 2009

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire à l'Administration Générale, aux Moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27            Voix contre 6

de voter les taux de la fiscalité locale 2009 suivants :

	Taux 2009
Taxe d'Habitation	20,49 %
Taxe sur le Foncier Bâti	25,87 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	108,37 %

## 6. Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire à l'Administration Générale, aux Moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6

de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Budget principal :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	75 839	73	Impôts et taxes	79 408
011	Charges à caractère général	42 300	74	Dotations et participations	93 919
65	Charges de gestion courante	13 500			
67	Charges exceptionnelles	21 800			
<b>Total</b>		<b>153 439</b>	<b>Total</b>		<b>153 439</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	6 370	021	Virement de la section de fonctionnement	75 839
20090001	Programme de voirie	92 500	10	Dotations fonds divers et réserves	27 964
20090002	Travaux de sécurité	- 5 150	13	Subventions d'investissement	7 046
20090004	Bateaux	1 350	16	Emprunts et dettes assimilées	- 13 029
20090008	Travaux de réseaux	2 750			
<b>Total</b>		<b>97 820</b>	<b>Total</b>		<b>97 820</b>

Budget Eau :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
			13	Subventions d'investissement	+ 34 979
			16	Emprunts et dettes assimilées	- 34 979
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>

## 7. Salle polyvalente : constitution d'un groupe de travail

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0

de créer un groupe de travail sur la future salle polyvalente, d'approuver la constitution de ce groupe telle qu'indiquée :

- M. BENIER, Adjoint
- Mme MESGOUEZ, Adjointe,
- M. GOURDAIS, Conseiller Municipal
- M. HUBERT THIERRY, Conseiller Municipal
- Mme LE TIEC, Conseillère Municipale
- 2 Conseillers Municipaux d'opposition,
- Le ou La Président(e) de l'OMS
- Le ou La Président(e) de l'OPAC
- Le ou La Président(e) du Club de l'Amitié
- Le ou La Principal(e) du collège Léquier
- Le ou La Directeur(trice) du collège St Pierre
- 1 représentant des écoles élémentaires de Plérin

et de préciser que le groupe de travail, à son initiative, pourra inviter ponctuellement des personnes qualifiées.

8. Contentieux Monsieur LE FLAMMEC c/ Commune de PLERIN – Autorisation d’ester en justice – Désignation de l’avocat

Le Conseil Municipal sur l’exposé de Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l’urbanisme, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0

d’autoriser Monsieur Ronan KERDRAON Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de RENNES dans l’affaire LE FLAMMEC c/commune de PLÉRIN et de retenir Monsieur Pierre BROSSARD en qualité d’avocat mandaté par PARIS-NORD Assurances pour assurer la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

9. Ouverture à l’urbanisation de la zone Aus La Cornardière – Modification du Plan Local d’Urbanisme

Le Conseil Municipal sur l’exposé de Monsieur Robert PÉDRON, Adjoint au Maire délégué à l’urbanisme, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0

d’approuver la modification du Plan Local d’Urbanisme portant sur l’ouverture à l’urbanisation de la zone AU La Cornardière qui sera classée en secteur AUrc 23, de préciser qu’un règlement spécifique portant sur la densité et l’affectation des lots s’appliquera à cette zone et que le raccordement des lots sur les réseaux publics à partir de l’Impasse des Landelles sera assuré par le lotisseur, d’indiquer que la présente délibération fera l’objet d’un affichage en Mairie pendant un mois et d’une mention dans deux journaux diffusés dans le département et de dire que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l’accomplissement des mesures de publicités précitées.

10. Délégation de Service Public : conditions de dépôt des listes pour l’élection des membres de la commission d’ouverture des plis concernant l’avenant des contrats d’affermage Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal sur l’exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire au Cadre de Vie, aux Réseaux, à l’Eau et à l’Assainissement, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0

de solliciter le Conseil Municipal pour déposer les listes de candidats à la Commission d’ouverture des plis.

11. Eclairage public : extension du réseau chemin piétonnier école du Pré Palais

Le Conseil Municipal sur l’exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire aux Travaux et aux infrastructures, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0

d’approuver le devis établi par le Syndicat Départemental d’Electricité des Côtes d’Armor pour un montant 20 000 € TTC, la participation de la commune étant de 16 000 € TTC

12. Eclairage public : rénovation d’un candélabre sur l’esplanade des Rosaires

Le Conseil Municipal sur l’exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire aux Travaux et aux infrastructures, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0

d’approuver le devis établi par le Syndicat Départemental d’Electricité des Côtes d’Armor pour un montant 9 500 € TTC, la participation de la commune étant de 7 600 € TTC

13. Réseau local structurant : demande de subvention à Saint-Brieuc Agglomération

Le Conseil Municipal sur l’exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire aux Travaux et aux infrastructures, décide par :

Voix pour 33            Voix contre 0

de solliciter auprès de Saint Brieuc Agglomération au titre du « Réseau Local Structurant », une subvention au taux maximum.

14. Dotation Globale de l'Equipement : aménagement rue de la Ville Agan – demande de subvention

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Didier FLAGEUL, Adjoint au Maire aux Travaux et aux infrastructures, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0

de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour cet aménagement de voirie et de sécurité.

15. Dotation Globale de l'Equipement : aménagement de sécurité rues Lamartique et Montesquieu – demande de subvention

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur José BURLLOT, Conseiller Municipal délégué au projet d'aménagement du quartier du Sépulcre, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0

de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour ces aménagements de sécurité.

16. Emploi de directeur(trice) de la communication

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6

de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 un emploi permanent de directeur(trice) de la communication à temps complet pour une durée de trois ans, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter sur cet emploi un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, de dire que cet agent devra avoir un niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade d'attaché territorial et justifier d'une expérience probante et confirmée dans le domaine de la communication pouvant répondre aux exigences d'une collectivité de la strate de Plérin, de fixer la rémunération de cet agent sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial, de préciser qu'il pourra bénéficier des primes et indemnités liées à ce grade ou aux fonctions exercées, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte y référent et de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

17. Ecole Municipale de Musique et de Danse : dons privés

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0

d'incorporer le don de Madame Nathalie COSSON d'un violon et d'un saxophone soprano, dans le patrimoine de la commune de Plérin et de préciser que cette incorporation se fait sans valeur.

18. Adhésions de la ville aux associations et organismes

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 33 Voix contre 0

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les cotisations et adhésions 2009 de la Commune aux différentes associations et organismes mentionnés suivantes :

Association des Maires de France	4 838.60 €
Conférence Villes de Bretagne	835.98 €
Comité National d'Actions Sociales (CNAS)	57 589.62 €
Réseau Grand Ouest Commande Publique et développement durable	500.00 €
Fédération Bretonne pour la Recherche et la Technologie (Griffons de la Science)	2 229.28 €
Fédération Musicale de Bretagne	69.00 €
Association des Ludothèques	64.00 €
Fête des voisins, immeubles en fête	900.00 €
Protection du littoral breton - VIGIPOL	1 837.66 €
ADDM 22	148.00 €
ODDC	45.00 €
AFCCRE	849.00 €

19. Mise à disposition gratuite de la salle Agora pour le CNAS

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 32      Voix contre 0      Abstention 1

d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle Agora du CAP le 9 avril 2009 au CNAS pour y tenir son Assemblée Générale.

20. Mise à disposition gratuite de la salle Agora pour Saint-Brieuc Agglomération

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 7      Voix contre 6      Abstentions 20

d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle Agora du CAP le 21 avril 2009 à Saint-Brieuc Agglomération pour une conférence animée par M. VANCASSEL, chercheur honoraire au CNRS, sur les sens dans le cadre de l'exposition « 1, 2, 3... 5 sens » organisée par la Maison de la Baie.

21. Mise à disposition gratuite de la salle Agora pour l'association BADINOGO Côtes d'Armor

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 33      Voix contre 0

d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle Agora du CAP le 25 avril 2009, à l'association BADINOGO COTES D'ARMOR, pour la représentation de la pièce de théâtre « Les Apparences » de Pierrick LE NOANE.

22. Mise à disposition gratuite de la salle Agora pour le festival « Complet'Mandingue »

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 33      Voix contre 0

d'autoriser la mise à disposition gratuite de la salle Agora du CAP le 14 mai 2009 dans le cadre du 12<sup>e</sup> festival « Complet'Mandingue », en partenariat avec la Ville de Plérin, pour la représentation de la pièce « Le Destin du Clandestin » par la compagnie sénégalaise Bou Saana.

23. Contentieux Saint Brieuc Agglomération c/Commune de Plérin – autorisation d'ester en justice – désignation de l'avocat

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 33      Voix contre 0

d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON Maire à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Saint Brieuc et devant le Tribunal Administratif de RENNES dans l'affaire Saint Brieuc Agglomération c/ commune de PLÉRIN et de retenir Monsieur Vincent LAHALLE, en qualité d'avocat mandaté par PARIS-NORD Assurances et Groupama, pour assurer la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

24. Participation de la Ville au Syndicat Mixte Environnemental Goëlo et Argoat

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire à la Vie Associative, au Sport et à la Culture, décide par :

Voix pour 27      Voix contre 6

D'autoriser Monsieur le Maire à verser au Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat, le montant suivant :

Syndicat Mixte Environnemental Goëlo et Argoat	4 111.40 €
--	------------

La séance est levée à 20 heures 50

Le Maire,

Ronan KERDRAON